

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE

Dakar, le

*Contribution du Ministère du Développement Social à la préparation
de l'Assemblée Générale des Nations-Unies sur le thème :
« Lutte contre la Pauvreté, protection des personnes vulnérables »*

Introduction

La lutte contre la Pauvreté avec son corollaire la protection des groupes vulnérable constitue un axe politique et stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable du pays qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Pour ce faire, le Gouvernement du Sénégal a élaboré selon un processus participatif décentralisé un DSRP qui vient d'être récemment approuvé par le Groupe Consultatif des Bailleurs de Fonds les 12 et 13 juin 2003 à Paris.

Il s'articule autour de quatre leviers fondamentaux à savoir, la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif participatif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Pour l'opérationnalisation de cette stratégie nationale, le Gouvernement du Sénégal, s'est doté entre autres mécanismes institutionnels d'un Ministère du Développement Social, chargé, conformément au décret 2002-1122 du 14 novembre 2002 de la conception et de la mise en œuvre des politiques et stratégies d'éradication de la pauvreté, en vue d'assurer **un niveau de vie convenable à l'ensemble de la population.**

De manière plus spécifique, il est chargé de conduire les politiques à l'égard des personnes handicapées, des enfants en situation difficile et des personnes âgées et retraitées, tout en mettant en place les moyens de leur réinsertion sociale, économique et culturelle.

1. Contexte socio-économique national et sectoriel

Les réformes structurelles et sectorielles ont certes permis d'améliorer le cadre macro-économique avec un taux de croissance de 5% supérieur au croît démographique (2,7%), d'impulser le niveau de compétitivité de certaines activités telles que la pêche et le tourisme et de limiter le déficit budgétaire mais elles n'ont pas, pour autant, freiné le recul du développement social.

Les performances économiques restent encore fragiles et insuffisantes au regard de la demande sociale devenue de plus en plus exigeante et multiforme.

Cette situation s'explique entre autres facteurs par la faiblesse des rendements agricoles, (le secteur agricole ne contribue que pour 18,5% en 2000 au PIB) tributaire des aléas climatiques et la faiblesse des investissements dans ledit secteur avec leurs corollaires l'exode rural et la dégradation de l'environnement, la forte concentration humaine dans les zones urbaines et péri-urbaines et l'émergence de quartiers spontanés.

L'examen de profil de pauvreté ci-après, permet d'apprécier l'importance de la demande sociale du point de vue de l'accès des populations aux services sociaux et infrastructures de base, aux opportunités d'emplois et de revenus.

La situation socio-économique spécifique de chacun des groupes cibles a également retenu l'attention particulière du MDS et s'inscrit dans une perspective de traitement durable de la demande sociale.

1.1. Analyse du Profil de la Pauvreté

Le concept de pauvreté recouvre l'ensemble des privations qui affectent un être humain. Les facteurs clés mis en exergue ici tournent autour de l'accès aux revenus, aux services nécessaires pour le bien être et au savoir.

Il ressort des données de l'enquête de l'ESAM de 1995 que 57,9% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté soit 65% de la population sénégalaise. La répartition des ménages pauvres à travers le pays laisse de très fortes disparités entre régions. En dehors de la région de Dakar qui se situe à 20,2% en dessous de la moyenne nationale (57,9%), toutes les régions affichent des taux au-dessus de cette valeur.

L'incidence de la pauvreté augmente avec l'âge du chef de ménage : 63% des ménages dirigés par une personne âgée de 55 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 57% pour ceux âgés de 35 à 55 ans et 49% seulement pour les jeunes.

a) Données de base sur l'accès aux services sociaux de base

La crise économique et financière à laquelle le Sénégal fait face depuis le début des années 80 a considérablement entamé la capacité de l'Etat à mettre en place les infrastructures adéquates et en nombre suffisant dans les secteurs sociaux.

Au niveau de la santé

Les populations éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder à des soins de qualité, dans des structures sanitaires performantes, disposant de plateaux techniques acceptables. La bonne santé des populations reste aujourd'hui tributaire des conditions de vie, d'hygiène et de salubrité, de nutrition, de l'accessibilité aux soins, du niveau d'équipement des structures, mais aussi de la prise en charge efficiente des indigents et des groupes vulnérables que sont : les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Si le budget de la santé est passé de 10,9 milliards en 1987 à 20,7 milliards en 1999 (soit une hausse de près de 90%) il faut reconnaître qu'il n'est pas encore au niveau de la norme fixée par l'OMS qui veut que 9% du budget national soit affecté aux dépenses de santé.

Au niveau de l'Education, de la Formation et de l'Alphabétisation

Le secteur de l'éducation au Sénégal est caractérisé par une situation où la demande est largement supérieure à l'offre. Malgré les importantes ressources consacrées au secteur (près du tiers du budget) l'Etat n'arrive pas encore à scolariser l'ensemble des enfants en âge d'aller à l'école. Entre 1994/1995 et 1999/2000, le taux brut de scolarisation est passé de 54,6% à 68,3% soit un gain de 13,7 points en cinq (05) ans. Cependant de fortes disparités persistent encore entre les sexes et entre les onze (11) régions.

Malgré les améliorations dans la scolarisation des filles l'écart entre le taux de scolarisation des deux sexes est en moyenne de 13,5 points par année sur les 05 dernières années.

De même, le ratio maître/élève, demeure élevé (1/59).

Le taux d'abandon égal à 14% reste élevé surtout en milieu rural. Si des avancées notoires ont été relevées au niveau de l'éducation de base, il n'en est pas de même pour l'alphabétisation. La population connaît encore un niveau relativement élevé d'analphabétisme qui se situe à 39,1%, avec d'énormes disparités entre les hommes et les femmes (QUID, 2001).

Au niveau de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement :

Autre composante essentielle des services sociaux, de base, le secteur de l'Hydraulique urbaine et de l'assainissement est encore marqué, comme les autres par une satisfaction insuffisante de la demande des populations, malgré les résultats satisfaisants enregistrés dans le cadre de l'exécution du Projet Sectoriel Eau à Long Terme.

En effet, l'Enquête sur les Objectifs Intermédiaires (EOI) réalisée en 1996 a montré que 63% seulement des sénégalais avaient accès à une eau potable à domicile et 19% à une distance inférieure à cent (100) mètres. En milieu rural, seuls 44% de la population ont accès à l'eau potable.

Sur le plan de l'assainissement public, 15% de la population urbaine sont desservis par les réseaux collectifs tandis qu'au niveau de la population totale, ce taux n'est que 6%. Une offre limitée par rapport à une demande de plus en plus forte, une vétusté des installations hydrauliques, un coût élevé des abonnements et une faiblesse des moyens consacrés au secteur expliquent à la fois et en grande partie ces résultats.

Au niveau de l'Habitat et du Cadre de Vie :

L'habitat reste caractérisé par une offre largement inférieure à la demande. En effet, pour une demande moyenne annuelle de vingt cinq mille (25.000) logements, l'offre est de six mille cinq cent (6.500) logements. La demande est d'autant plus préoccupante qu'elle n'intègre pas les possibilités des populations jugées non solvables et qui pour l'essentiel, vivent en zone péri-urbaine, dans des quartiers spontanés, dans une totale insécurité foncière et une promiscuité qui engendrent la violence et la délinquance.

b) données de base au niveau de l'accès aux emplois et revenus

Le problème de chômage et du sous-emploi, à cause de la persistance des difficultés économiques et de la crise du secteur agricole, n'a pas permis de juguler l'exode rural vers les villes. Cette situation a accentué le phénomène de la paupérisation.

Cependant, la situation de l'emploi reste encore insuffisamment maîtrisée, en raison de la nature parcellaire des données disponibles et des difficultés liées à leur actualisation.

Selon les résultats de l'enquête sur les ménages de 1995, le taux d'activités dans la population sénégalaise est de 59% et le taux de chômage de 7,5%.

A Dakar, le taux de chômage est estimé à 16%. En milieu rural le taux d'occupation, estimé à 38% et la faiblesse des revenus sont autant d'incitation au développement d'activités refuge et à l'exode.

1.2. La situation des groupes cibles

La situation des groupes cibles reste préoccupante malgré les efforts sans cesse déployés par l'Etat et se résume comme suit :

a) Les familles défavorisées

Rappelons que 57,9% des familles sont pauvres alors que le taux de dépendance économique dans la société sénégalaise est de 1/12.

b) les enfants défavorisés (enfants en situation difficile)

Ce groupe particulièrement sensible est estimé à près de 460.000. Parmi eux, 30.000 sont des enfants de la rue, plus de 35.000 enfants handicapés mendiants, 245.000 enfants travailleurs comme domestiques, apprentis (UNICEF, 1999). Les enfants talibés feront l'objet d'une attention particulière, vu le potentiel ressource humaine qu'ils représentent.

Il faut cependant noter que 52% des enfants en danger moral ont été interpellés pour usage de drogue. Les abus sexuels, la pédophilie, la violence sont également des phénomènes courants.

De plus, le taux de mortalité infantile élevé et le faible taux de scolarisation (59,7%) constituent des difficultés supplémentaires pour toutes stratégies de promotion sociale des enfants.

c) les femmes défavorisées

Malgré leur part très importante dans la population (52%), les femmes sénégalaises font face à de nombreuses contraintes structurelles. Notons par exemple que 75% des pauvres sont des femmes. Elles sont peu éduquées, peu formées et moins promptes à saisir les opportunités.

d) Les personnes âgées

Ce groupe cible est le parent pauvre de la politique de développement de l'Etat qui privilégiait le couple Femmes/Enfants. Cependant avec le croît démographique de cette composante de la population (4% par an), il est urgent de mettre en œuvre des programmes qui prennent en compte les contraintes auxquelles font face les personnes âgées. Celles-ci concernent :

- la marginalisation socio-économique des personnes âgées (due à l'effritement progressif de leur statut socio-culturel) ;
- l'insuffisance de la prise en charge des problèmes relatif à leur état physique, sanitaire et psychosocial, relativement à la gérontologie et à la gériatrie.

1.3 Portée et limite des stratégies de développement communautaire

L'option stratégique consistant à confier au Ministère du Développement Social, la promotion d'un développement communautaire procède d'un double souci.

- Assurer la promotion de petits projets productifs autour desquels s'organisent les populations ;
- Intégrer le développement à la base à une réhabilitation des ressources locales disponibles, grâce à des apports extérieurs et en vue d'une rationalisation des interventions communautaires.

Il s'agissait ainsi de développer une stratégie endogène globale capable d'assurer, à travers différentes approches participatives, l'auto promotion des populations.

Les mutations en cours, ont pour conséquence l'émergence de comportements et d'attitudes individualistes qui constituent, de nos jours, des défis majeurs à relever par le MDS.

Il est apparu en effet que les populations surtout rurales, naguère attachées à une dynamique associative ou communautaire pour la résolution de leurs besoins pratiques, s'orientent de plus en plus vers des initiatives d'auto développement, jugées par elles, plus rentables à court terme.

Cette tendance n'exclut pas pourtant l'émergence de l'auto organisation de type associatif, à travers des stratégies de survie développées par les populations pour lutter contre la détérioration de leurs conditions de vie.

Ces stratégies se traduisent ainsi par de nouveaux comportements et attitudes des populations pour la gestion de leur destin. La décentralisation qui accorde plus de pouvoirs aux populations locales conforte davantage cette situation.

Ce contexte favorise également l'essor des ONG et des Organisations Communautaires de Base (OCB) plus promptes à profiter des opportunités offertes par la coopération décentralisée.

1.4. Tendances socio-démographiques et impacts sur le développement social

Les questions de populations font partie intégrante du Développement Social. En effet, les paramètres démographiques tels que, la structure, la répartition et l'accroissement de la population influencent les perspectives de développement social et expliquent l'acuité de la demande sociale.

Or, il est établi que la population sénégalaise connaît une fécondité précoce et intense avec un croît démographique de 2,7%, un faible recours à la méthode contraceptive du fait des valeurs socioculturelles favorables à la procréation.

Si cette tendance se poursuit, la population atteindrait à l'horizon 2015, 17 millions d'habitants et risque de doubler tous les 26 ans avec une forte urbanisation voisinant 60% dans l'Ouest du pays et un important flux migratoire vers l'extérieur.

La persistance de ces tendances socio-démographiques défavorables, constitue un handicap majeur pour toute politique de Développement Social

1.5. Diagnostic des capacités des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du développement social

La mission assignée par le Chef de l'Etat, sous l'autorité du Premier Ministre, au Ministre du Développement Social, confère à ce dernier un rôle stratégique central et un leadership dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté, ainsi que dans le soutien aux populations les plus défavorisées.

Dès lors, les mécanismes institutionnels, de réalisation de cette mission devraient s'inscrire dans cette logique et saisir toutes les opportunités offertes par le contexte national sus évoqué pour mieux faire face aux défis et enjeux actuels et en perspective.

Ces mécanismes qui s'inscrivent dans une approche systémique, prennent également en compte les autres composantes du secteur notamment les OCB, et les ONG. Leurs forces ou faiblesses peuvent agir directement ou indirectement sur les performances du MDS.

Or, il est apparu que certaines contraintes majeures empêchent ledit Ministère de remplir correctement ses missions d'impulsion, de planification, de gestion, de coordination et de suivi-évaluation des politiques, projets et programmes sectoriels à savoir :

- l'absence d'une **Vision globale partagée** des différents partenaires sur le mandat du Ministère ;
- l'inexistence d'une **approche stratégique consensuelle de Planification, de Coordination et de Suivi-évaluation** des projets et programmes ;
- la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la faiblesse des capacités institutionnelles et organisationnelles des structures internes du Ministère et de ses partenaires (OCB, ONG, etc)

II. Bilan des réalisations du MDS

La contribution du MDS à la lutte contre la pauvreté et à la protection des groupes vulnérables s'inscrit dans une approche globale et intégrée et implique divers mécanismes internes et externes, notamment les directions et services, les ONG, les projets et programmes et autres partenaires.

2.1. Au niveau de la Direction des Stratégies de Développement Social

2.2. Au niveau de Direction du développement Communautaire

2.3. Au niveau de l'ENTSS

2.4. Au niveau du Service de l'Administration Générale et de l'Equipement

2.5. Bilan des réalisations des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté

La volonté partagée de l'Etat et de ses partenaires extérieurs d'éradiquer de moitié d'ici 2015, la pauvreté et de mettre fin à la marginalisation des groupes les plus vulnérables s'illustre à travers la conception et la mise en œuvre de divers projets et programmes de lutte contre la pauvreté dont notamment : **le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté financé par le PNUD,**

clôturé au mois de juin 2002 et dont le nouveau Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté « PAREP » sera opérationnel au mois de juillet 2003, le Projet de Lutte contre la pauvreté « PLCP » financé par le FAD et le FND et le Projet Agence du Fonds de Développement Social « AFDS ».

Du point de vue de leur approche stratégique, de leurs principes directeurs, de leur mode opératoire et de leur concentration géographique lesdits projets s'articulent parfaitement aux orientations du DSRP. La réalisation des investissements combinés ci-dessous au cours des trois (3) dernières années, devrait permettre une amélioration substantielle des conditions de vie des populations cibles.

Il couvrait les régions de Dakar (Pikine Guinaw-Rail), Diourbel (département de Bambey) saint-Louis et Tambacounda.

2.5.1. Réalisations du PELCP/PNUD

Elles s'articulent comme suit :

En matière de renforcement des capacités

L'appui aux collectivités locales dans leurs efforts de planification à la base constitue des conditionnalités d'une stratégie pérenne de lutte contre la pauvreté.

A cet effet, le PELCP, a mené les actions suivantes :

- ***Au niveau de l'appui aux collectivités locales***
 - Mise en place des Plans Régionaux de Développement intégré (PRDI) à Saint-Louis, Diourbel et Tambacounda ;
 - Mise en place dans 45 collectivités locales d'un système de planification participative qui a abouti à un programme d'investissement prioritaire dans chacune des localités ;
 - Mise en place des Plans de Développement des quartiers (PDQ) accompagnés de plan d'actions prioritaires dans les quartiers de Gourel Djadjie et Camp Navétanes de Tambacounda, de Ndayane à Diourbel, des Eaux et Claires, Diaminar et Khor à Saint-Louis ;
 - Réalisation de onze Plans Locaux de Développement (PLD) dans les onze arrondissements du Département de Bambey ;
 - Financement de l'assainissement urbain de la commune de Bambey ;
 - Réalisation du Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) à Bambey ;
 - Réalisation d'un guide du conseil municipal ;
 - Formation des élus locaux sur les lois de la décentralisation et la gestion des budgets.

➤ ***Formation technique et professionnelle des cibles (plus 500 femmes bénéficiaires)***

- Formation technique et professionnelle des cibles (membres des comités de gestion) sur les activités génératrices de revenus dans les quatre zones d'intervention (167 personnes relais formées dont 113 femmes et 54 hommes).
- Formation dans le secteur agro pastoral de 250 femmes sur les nouvelles techniques agricoles ; éleveurs sur les techniques d'embauche bovine et ovine pour la reconstitution du cheptel décimé par les intempéries et l'accroissement de la production de viande et de lait ;
- formations dans le secteur de l'artisanat à Saint-Louis notamment dans le textile (en teinture, sérigraphie...), la transformation des légumes ;
- Formations sur les guides et techniques de gestion, les techniques financières, la négociation, les évaluations et les IEC des organisations des MPE et des populations de Guinaw Rail.
- Formation dans le domaine de la vulgarisation des droits de la Femme et de la CDAW

Le coût financier de l'ensemble de ces opérations tourne autour de 1,09 Millions FCFA entièrement exécuté.

En matière d'accès aux moyens d'existence durable (Micro-finance et infrastructures de base)

Au demeurant cette composante n'existait pas dans l'approche stratégique conceptuelle du projet qui mettait l'accent sur le renforcement des capacités, avantage comparatif du PNUD.

C'est à la suite de la revue à mi-parcours du projet qu'il a été procédé à l'intégration d'une composante relative à l'accès aux moyens d'existence durable. Ce recentrage du dispositif d'intervention a été marqué par l'émergence d'antennes régionales servant de réceptacles à la conduite des opérations sur le terrain et à un encadrement de proximité mais allégé.

Il coïncide également pour l'essentiel au transfert de la tutelle du projet du MEF au MDS, renforçant un pilotage stratégique et un suivi opérationnel permanent à partir de Février 2002.

Au titre de l'accès à la micro-finance, les réalisations se résument comme suit ;

- Création d'un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL) dans les communautés rurales de Lambaye, Baba Garage et à Kéniaba (Tambacounda) pour 1500 bénéficiaires (1500 bénéficiaires) ;
- Le financement de 10 projets d'activités génératrices d'activités et d'autres dans la gestion des ressources naturelles avec la fabrication de silos de stockage de produits agricoles (10 projets) ;
- Mise en place d'un fonds d'appui aux services non financiers auprès d'Africare pour le financement des micro-projets à Tambacounda avec un plafond de 500.000 F CFA répartis entre la CMECAT (20.000.000) et GEC Jigi Sembé (8.000.000). Cette dotation a permis de financer 149 projets en provenance de 30 G.I.E (avec 457 bénéficiaires dont 395 femmes) et 119 promoteurs individuels. Ainsi 240 emplois ont pu être créés et 217 consolidés (149 projets) ;
- Mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives locales pour l'environnement urbain dans la commune de Bambey pour le financement des activités génératrices de revenus et pour l'assainissement de la ville de Bambey.
- Mise à la disposition de l'ASACASE d'un fonds de 60 Millions de F CFA pour le financement des activités génératrices de revenus sous forme de crédit revolving dans les zones de Diourbel et Guinaw-rail, 301 micro-projets ont été financés et 456 emplois créés au 31 Juillet.

Mise en place de fonds d'appui à la création et l'exploitation :

- de petites unités de Tannerie à Ndindy et Diourbel par le groupement des femmes maures de la localité.
- d'unités de savonnerie, à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw-rail par les groupements de femmes.
- d'unités de transformation de jus de fruits à Guinaw-rail, Saint-Louis, Tambacounda et Touba.
- d'unités de teinture à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw rails par les groupements de femmes.
- d'une unité de poterie, Tambacounda pour la valorisation des métiers traditionnels.
- d'étables laitières et d'embouche bovine et des porcheries pour les groupements et promoteurs identifiés dans la région de Tambacounda.
- Mise en place, avec l'ONUDI, dans le cadre du programme intégré, de mécanismes d'appui aux MPE dans la région de Saint-Louis avec la création de projets pilotes dans la transformation des produits halieutiques et agro- alimentaires

Ces réalisations ont permis de faire émerger une masse critique de plus de 500 OCB ou GIE dont 25.000 dans le domaine de l'entrepreneuriat bénéficiaires qui ont pu améliorer sensiblement leur condition de vie et qui sont capables d'initier et d'autogérer leurs propres activités génératrices d'emplois et de revenus.

Au titre de l'accès aux infrastructures et équipements :

L'amélioration du cadre de vie urbaine et rurale, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la valorisation des points d'eau intégrant une gestion durable des ressources naturelles l'accès aux infrastructures scolaires et sanitaires et le désenclavement des zones les plus reculées ont occupé un rang de priorité élevé dans les interventions du PELCP. Les réalisations enregistrées à cet effet se résument comme suit :

- Réalisation d'infrastructures à Pikine Guinaw-rail :
 - Construction de 11 classes dans les écoles primaires de Guinaw-rail Nord et Guinaw-rail Sud avec réfection des tables bancs et d'un bloc de toilettes pour les élèves ;
 - Assainissement de la place Gorée Guinaw-rail avec la participation des populations ;

- Réalisation d'infrastructures à Tambacounda :
 - Construction du mur de clôture de l'école de Gourel Djadie à Tambacounda ;
 - Constructions de postes de santé à Camp Navétane et Gourel Diadjé à Tambacounda ;
 - Construction d'une digue d'accès au forage de Kéniaba localisée dans un bas fonds inondable en saison des pluies ;
 - Amélioration des puits de deux écoles primaires (Lamine Danfakha et Gouyes) avec leurs équipements en pompes manuelles à Tambacounda permettant ainsi aux élèves de faire l'apprentissage de jardins maraîchers et le reboisement à l'école;
 - Mise en place d'un système de collecte et de gestion des ordures ménagères en coopération avec le LIFE à Tambacounda.

- Réalisation d'infrastructures à Bambey et Diourbel :
 - Construction de trois salles de classe à Ndayane et à Diourbel ;
 - Construction d'une ferme pilote à Mérina DIOP avec un forage équipé d'un château d'eau, d'un système d'adduction d'eau reliant le forage et la ferme pilote sur 3 km et d'annexes organisées en filières productives ;

- Mise en place d'un système de collecte et de gestion des ordures ménagères en coopération avec le programme LIFE à Bambey et à Diourbel ;
- Réalisation d'infrastructures à Saint-Louis :
 - Réfection des salles de classes, fabrication de tables blancs et du mobilier de bureau des maîtres à l'école de Khor à Saint-Louis ;
 - Réfection de la maison de quartier des Eaux claires/Diaminar ;
 - Constructions de mur de clôture des écoles de Tarédji/Podor et Thiangaye ;
 - Constructions de deux cases de santé à Thiélaw Wallo et Namardé Diéri dans l'arrondissement de Ndoum ;
 - Construction d'un poste de santé à Tarédji Donaye ;
 - Construction du marché à Tarédji-Donaye ;
 - Forage de deux puits hydrauliques à Alingo et Ganina.

Ces infrastructures et services sociaux de base réalisés selon le mode faire-faire ont fondamentalement contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations des localités concernées et de leur bien-être socio-éducatif et sanitaire. Les moyens de leur pérennisation à travers des mécanismes auto-gérés ont été également mis en place.

Ces résultats seront consolidés et amplifiés par le nouveau Projet d'Appui à la Réduction de la pauvreté « PAREP » d'un financement de 4.500.000 dollars US pour la période 2003/2005.

2.5.2 Réalisations du PLCP-FAD-FND

Le PLCP financé par le FAD, le FND et le Gouvernement du Sénégal, pour un montant de 15 Milliards de F CFA, couvre les cinq (5) régions de Dakar, Thiès, Tambacounda, Diourbel et Kolda. Son objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal à travers la mise en œuvre des quatre (4) composantes suivantes :

- le renforcement des capacités ;
- l'accès aux infrastructures, équipements et hydrauliques ;
- l'accès à la micro-finance et aux activités génératrices génératrices de revenus.

Le projet qui est à mi-parcours de durée d'exécution (5 ans) a réalisé les activités ci-après :

En matière de renforcement des capacités :

➤ Sensibilisation 10 000 bénéficiaires

- Plan de communication : Conception et Edition de supports ; 5500 dépliantes en langues nationales...
- Recrutement de 30 ONG spécialisées en Alphabétisation.
- Recrutement de bureaux d'études en Communication ;
- Acquisition de manuels d'alphabétisation ;
- Renforcement des capacités des partenaires institutionnels ;
- Recrutement de bureaux d'études pour la réalisation de l'étude du milieu et l'analyse des résultats ;
- Recrutement de bureaux d'études pour le diagnostic des besoins des ONG, OCB et SFD en appui institutionnel ;
- Elaboration et mise en œuvre de plan de formation pour les partenaires institutionnels ;
- Appui institutionnel aux partenaires.

L'état d'exécution de cette composante est de 9% sur un budget prévisionnel de 3,9 Milliards de F CFA

En matière d'accès à la micro-finance et aux AGR

- Réalisation de l'étude sur les créneaux porteurs ;
- Réalisation de l'étude sur les diagnostics des OCB ;
- Réalisation de l'étude sur le diagnostic et la sélection des SFD ;
- Réalisation de l'étude sur la conception de systèmes de micro crédit adaptés aux pauvres ;
- Recrutement de 15 ONG et SFD spécialisés en micro- finance pour 600 communautés de base ;
- Formation des SFD/ONG/Services techniques en micro- finance et AGR
- Sensibilisation des populations ;
- Mobilisation sociale et préparation du démarrage des activités dans les 600 communautés de base sélectionnées.

Cette composante a connu un essor appréciable au cours du 1^{er} semestre 2003 qui a 823 micro-projets pour un coût de 397.409.975 F CFA.

En matière d'accès aux infrastructures, équipements et hydraulique.

- Recrutement de bureaux d'études spécialisés en hydraulique et assainissement ;
- Réalisation d'études complémentaires ;
- Réalisation d'études architecturales et techniques pour les infrastructures communautaires (Cases Foyer, Garderies, Cases de santé...) ;
- Recrutement de fournisseurs nordiques pour acquisition de pompes
- Réalisation de plans de complexe ou modules autonomes pour les infrastructures de base ;
- Elaboration de dossiers technique relatifs aux équipements post-récoltes pour les OCB ;
- Elaboration de programmes de formation en hydraulique et assainissement ;
- Renforcement des capacités du personnel en hydraulique solaire
- Appui aux OCB en équipement.

Cette composante qui obéit aux procédures de faire-faire à travers un Maître d'Ouvrage Délégué à savoir l'AGETIP permettra la réalisation de 600 infrastructures (cases polyvalentes, cases des tous petits, banques de céréales, des points d'eau équipés de pompes, des moulins, des unités de transformations de fruits et légumes et de produits halieutiques) au profit des communautés de base.

2.5.3 Réalisations de l'AFDS

Le Fonds de Développement social est une initiative conjointe du Gouvernement et de la Banque Mondiale pour contribuer à la lutte contre la pauvreté pour un financement de 30 Millions de dollars US établi sur un programme de 10 ans réparti en trois (3) phases.

Il intervient dans les régions qui sont Dakar, Louga, Fatick, Kaolack et Kolda et vise les composantes ci-après :

- Amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, infrastructures et équipements
- Amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la micro-finance et aux activités génératrices de revenus ;
- Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables ;
- Mise en place de dispositif de suivi de la pauvreté.

Au cours de la phase pilote les activités suivantes ont été réalisées :

En matière d'accès aux services sociaux de base, infrastructures et équipements

- Elaboration et mise à jour du manuel de procédure qui a fait l'objet de partage avec les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre des activités et avec les communautés et partenaires ;
- Recrutement de l'assistance technique par le biais de services de consultants pour l'appui aux évaluations participatives de la pauvreté ;
- Détermination des critères de ciblage des communautés rurales et villages d'intervention du projet. A l'issue la liste des localités ciblées pour les EPP (évaluation participative de la pauvreté) et les EPB (évaluation participative des besoins) a été élaborées ;
- Recrutement des opérateurs chargés de la réalisations des évaluations participatives de la pauvreté (EPP) et des évaluations participatives des besoins (EPB) ;
- Réalisation des évaluations participatives des besoins (EPB) et des préalables pour l'appui aux communautés. Ce qui s'est traduit par la sélection d'OADC (opérateurs d'appui au développement communautaire) dont la mission est d'assister techniquement les communautés en les accompagnant dans le processus d'identification, de priorisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des micro-projets financés par l'AFDS ;
- Mise en place des comités techniques des demandes de micro projets (CTE-DMP) soumis à l'AFDS par les OCB.

En matière d'accès à la micro-finance et aux AGR

- Mise à jour et enrichissement du manuel de procédure de la composante validé et approuvé en octobre 2001 par l'Assemblée Générale et l'IDA ;
- Recrutement de l'assistant technique, expert en micro-finance chargé d'assister l'Unité d'Appui à la Micro-Finance (UAMF) dans l'instruction, l'évaluation et la Sélection des dossiers de sous projets des SFD ;
- Sélection des opérateurs d'appui à la micro-finance (OAMF) chargés d'encadrer les populations dans l'élaboration des projets d'AGR ;
- Sélection des SFD chargés d'octroyer des crédits aux OCB.

Ce processus a permis le financement de **86 micros et sous-projets** d'un montant de **540.560.478 F CFA**, au cours du premier semestre 2003. Ces chiffres pourraient être doublés voire triplés d'ici la fin de l'année 2003 eu égard aux plannings d'identification et d'évaluation des antennes régionales.

En matière de renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables

- Conception d'un manuel de procédure ;
- Elaboration d'une banque de données en FGB qui porte sur les documents FGB, les formateurs, les structures de formation et d'appui conseil ;
- Définition d'un package de modules en direction des communautés à la base qui comprend : la planification et gestion des micro-projets, gestion financière des micro-projets, planification et gestion des sous-projets, gestion financière des sous-projets, gestion marketing, gestion des AEC, organisation, la dynamique communautaire et passation des marchés ;
- l'analyse et la conception d'outils : un noyau de formateurs de huit seniors et huit juniors pour effectuer l'analyse des besoins et la conception des outils pédagogiques ;
- l'appui à la conception et la finalisation des guides de passation des marchés et de gestion financière simplifiés.

La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités a permis de faire émerger plus de 200 formateurs relais locaux chargés de démultiplier et de généraliser les outils didactiques de formation de gestion à la base, principalement dans le domaine de la passation des marchés.

Suite à la mise en place des financements des micro-projets sus-indiqués, les populations ont pu réaliser elles-mêmes leurs procédures de passation des marchés choisissant les maîtres d'œuvre et les entreprises locales.

Ce processus devrait à terme permettre la construction et la pérennisation de capacités locales fortes en matière d'auto-développement des populations à la base.

En matière de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages, les activités menées ont été essentiellement consacrées à :

- la mise en œuvre de la convention entre le MDS et le MEF pour le financement des activités de la DPS dont notamment l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), le réseau producteurs-utilisateurs d'information, les outils d'analyse, le modèle d'équilibre général calculable, l'observatoire de la pauvreté, base de données sur les infrastructures socio-économique des communes du Sénégal.
- la conception et la mise en œuvre d'un système d'information sur la pauvreté composé de quatre (4) modules distincts mais complémentaires

conçus pour être techniquement intégrables et devant être installés à : (1) la DPS ; (2) la Cellule de suivi du MEF ; (3) la Cellule de Suivi Opérationnel du MDS ; (4) l'AFDS. Ledit système d'information va également au autres projets du MDS à savoir le PLCP-FAD-FND et le PAREP.

- La finalisation, la signature et la mise en œuvre de la Convention entre le MDS et la Cellule de Suivi du MEF portant notamment sur le Portail/Gateway sur le Sénégal, la réalisation des plans d'actions des Ministères sectoriels
- La finalisation, la signature et la mise en œuvre de la convention entre le MDS et la DPS pour l'appui à la Cellule de suivi Opérationnel des projets et Programmes de Lutte contre la pauvreté.

Un accent particulier est également mis sur la collecte et la diffusion régulière d'informations relatives à l'exécution physique et financière du projet, le suivi de l'impact à partir des éléments de référence issus des Evaluations Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Evaluations Participatives des Besoins (EPB).

Perspectives d'actions

La réalisation des objectifs découlant des missions du Ministère du Développement Social exige une approche programme centrée sur un système stratégique de planification, de coordination et de suivi-évaluation. Cette approche, parce que globale, intégrée et participative garantit à nos actions un impact salubre en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

C'est dans cette optique que nous plaçons la mise en œuvre des orientations stratégiques de lutte contre la pauvreté pour mieux respecter l'engagement du Sénégal pris lors du sommet Mondial de Copenhague sur le Développement Social, le Sommet du Millénaire et la Sommet Mondial sur le Développement Durable.

Un plan d'action couvrant la période du PTIP 2003-2005 a été élaboré et en cours d'exécution.

Il est prévu dans ce plan d'action la mise en place d'un Comité de Développement social en vue de créer un cadre permanent de concertation et d'échanges entre les acteurs du Développement Social, notamment des personnalités reconnues pour leur implication dans ce domaine et le secteur privé.

Ce comité aura un rôle consultatif et produira annuellement un rapport sur le Développement Social qui servira de cadre pour le fonctionnement de l'Observatoire des politiques sociales, espace de mise en synergie et d'interface scientifique.

L'observatoire sera un puissant outil d'information et de Marketing social qui assurera une meilleure visibilité du Développement social aux niveaux national et international.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique du Gouvernement en matière de Développement Social, le Département a sollicité la mise en place d'un Fonds d'Assistance Ponctuelle et d'Urgence (FAPU), d'un montant de 100 Millions de F CFA, destiné à répondre aux sollicitations des catégories sociales en situation difficile, dans une perspective d'insertion socio-économique durable.

Des mécanismes et des procédures transparentes de gestion de ce fonds, impliquant les organisations fédératives des groupes vulnérables, seront mis en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, des perspectives intéressantes en termes d'amélioration des conditions de vie des populations et de renforcement des capacités locales sont envisagées.

En effet, le nouveau **Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté « PAREP »** sur financement du PNUD d'un montant de **4.500.000 dollars US** sera mis en œuvre au cours du 2^e semestre 2003 pour une période de 3 ans, principalement dans le domaine du renforcement des capacités et des moyens d'existence durable et suivant le mode opératoire du « faire-faire ».

Le **PLCP-FAD-FND** envisage de son côté, d'alphabétiser plus de 36.000 ^{bonspicaires,} de mettre en place 2 400 prêts aux caisses villageoises d'épargne et de crédit, de réaliser **600 micro-projets** d'infrastructures de base avec une forte implication de la société civile.

L'**AFDS**, compte également, non seulement réaliser les **1 000 micro-projets** initialement visés, mais faire l'extension de ses activités dans d'autres régions dont principalement celle de Ziguinchor, qui fera du reste l'objet d'un guichet unique avec tous les projets du Ministère selon une approche programme conformément aux directives de Monsieur le Président de la République.

Compte tenu de l'ensemble de ces perspectives, mon Département ambitionne d'atteindre un taux d'investissement du sous secteur développement social, de l'ordre de 21 % par PTIP, soit 7 % par an afin d'approcher en 2008 la norme

internationale de 50 % de dépenses de priorité sociale, conformément au mécanisme de l'initiative 20/20.

Cette ambition pourra être réalisée grâce à une nouvelle dynamique de développement d'activités d'impact en matière de lutte contre la pauvreté avec une stratégie plus soutenue de visibilité des meilleures pratiques qui créent et maintiennent l'espoir chez nos populations démunies tout en valorisant leur potentiel d'auto développement.

Cette approche sera articulée à un dispositif de suivi-évaluation plus systématique et opérationnel avec des indicateurs de performance des différents projets et programmes.

L'amélioration du processus de prévention et d'intégration sociale des groupes les plus vulnérables notamment les personnes handicapées, les enfants de la rue, les personnes âgées sans soutien, à travers la mise en place de programmes spécifiques constituera plus que par le passé un axe majeur d'intervention de mon Département, déjà pris en compte dans la matrice d'actions prioritaires pour l'année 2003.